



# Commune de Lonlay-l'Abbaye

## Procès Verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 06 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

### **Présents :**

C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR - A. DURAND - V.FOURRÉ - Ch. LAFONT - P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN - S. PICK - S. POTTIER

**Absent excusé :** V.BESNARD à Samuel POTTIER. I. LANGLOIS pouvoir à François LAUTOUR. **Absent :** N.BOUCHARD

**Secrétaire de séance :** P. LESELLIER

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Echange chemin du Fay
  2. Devis voirie goudronnage route de Grille-Souris (face Biscuiterie)
  3. Devis curage fossés
  4. Salon de coiffure : loyer
  5. Décision Modificative (budget Lotissement St Nicolas)
  6. Questions diverses
- .....

Le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024 a été adopté à l'unanimité.

### **1. Echange chemin du Fay**

Le Maire lit le mail reçu de l'Etude du Bocage à Domfront, concernant l'échange de chemin à intervenir avec M. et Mme LESELLIER. Nous avons transmis une délibération du 13 janvier 2023 pour vendre au prix de 1 €, alors qu'il s'agit de faire un acte d'échange.

En effet, la commune cède à M. et Mme LESELLIER les parcelles BL N°352 et 353 et les parcelles BK N°360 et 361, et en échange de ces quatre parcelles (qui était l'ancien chemin) la commune reçoit de M. et Mme LESELLIER le N°BK 358 qui est le nouveau chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 1 abstention de Pascale LESELLIER pour conflit d'intérêt),

- accepte l'échange : les parcelles BL N°352 et 353 et les parcelles BK N°360 et 361, et en échange de ces quatre parcelles (qui était l'ancien chemin) la commune reçoit de M. et Mme LESELLIER le N°BK 358 qui est le nouveau chemin.

- informe le notaire que le demandeur (M. et Mme LESELLIER) paye les frais de l'acte d'échange et les frais du géomètre

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **2. Devis voirie goudronnage route de Grille-Souris (face Biscuiterie)**

Suite au Permis de Construire déposé par la Biscuiterie en 2022 pour les nouveaux locaux d'accueil, il convient de refaire parallèlement la route qui est abîmée et le passage piéton.

2 devis ont été demandés pour la voirie de la route de Grille-Souris devant l'entrée de la Biscuiterie en bi-couche : à Eiffage et Courteille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de EIFFAGE, entreprise la mieux disante : 30182.97€ HT soit 36219,57€ TTC en bi-couche

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget 2024 car les travaux sont prévus en novembre 2024.

## **3. Devis curage fossés**

Selon nos Services Techniques, il paraît nécessaire de curer les fossés et araser les bernés.

Un devis a été demandé pour ces travaux à l'entreprise Courteille pour env. 10000m linéaire chaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de Courteille : à **0.99€ HT le mètre linéaire pour le curage des fossés et à 0.69€ HT le mètre linéaire pour l'arasement des bernés.**

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **4. Salon de coiffure : loyer**

Le Maire informe que le salon de coiffure sera repris le 1er octobre par Océane JENVRIN.

Afin d'encourager les locataires et favoriser l'aide à l'installation, le Maire propose :

- une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter de son installation : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.

- Ensuite, n'ayant pas de base de chiffre d'affaires, un loyer révisible à chaque échéance du bilan comptable calculé ainsi :

Un loyer de 200€/mois avec une base de Chiffre d'Affaires de 36000€ jusqu'à la présentation du 1<sup>er</sup> bilan, puis une révision entre 200€/mois et 550€ plafonnés sur la base d'un Chiffres d'Affaires entre 36000€ et 50000€/an.

La coiffeuse prendra à sa charge les frais de fonctionnement (eau, électricité, ordures ménagères, entretien de l'ensemble du matériel).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de location entre la Commune et la coiffeuse ainsi :
  - **gratuité** du loyer pendant 3 mois du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024
  - **200€** du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> bilan comptable
  - loyer mensuel proportionnel au Chiffre d'Affaires variant entre 36000€ et 50000€ maxi de **550€ TTC maxi à partir du 1<sup>er</sup> bilan comptable.**
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **5. Décision Modificative (budget Lotissement St Nicolas)**

Le Trésor Public nous a informé du dépassement de crédits budgétaires sur le BC 23211. En effet, suite aux travaux complémentaires sur le lotissement Saint Nicolas (*Te61 : électricité, éclairage public ; Orange ; etc... sur le compte 6045 pour les « charges à caractère général » telles que achat, études, prestations de services*), il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### Section de fonctionnement :

#### *Dépenses :*

*compte 71355 chapitre 042 : + 30 000 €*

*compte 6045 chapitre 011 : + 30 000 €*

#### *Recettes :*

*compte 71355 chapitre 042 : + 30 000 €*

*compte 706811 chapitre 70 : 15 000 €*

*compte 75888 chapitre 75 : 15 000 €*

### Section d'investissement :

#### *Dépenses :*

*compte 3555 chapitre 040 : + 30 000 €*

*compte 168741 chapitre 16 : + 30 000 €*

#### *Recettes :*

*compte 168741 chapitre 16 : + 30 000 €*

*compte 3555 chapitre 040 : + 30 000 €*

et parallèlement **sur le budget de la commune**, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### Section d'investissement :

Recettes : compte 276348 chapitre 27 : + 30 000 €.

Dépenses : compte 276348 chapitre 27 : + 30 000 €.

## **6. Questions diverses**

### **Poche incendie :**

Le Maire lit le mail du 2 août du GAEC de OISSEL (Damien et Anne-Claire LOUVEAU) à la Barthelière concernant les poches incendie obligatoire suite à une demande de Permis de Construire pour des bâtiments agricoles. Le GAEC demande si des subventions peuvent être accordées par la commune et également par d'autres institutions (Etat, Région, Département, etc.) ; justifiant cette poche d'un intérêt public.

Ses obligations des Services de l'État d'investissement au sujet de la protection incendie que ce soit au niveau :

- des professionnels (agricoles et industriels)
- des particuliers à chaque Permis de construire

représentent des charges importantes qui freinent le développement de nos secteurs ruraux. Il paraîtrait normal que les décideurs (Services de l'État) participent à ces surcoûts.

Le Conseil Municipal informe que la commune accorde des aides seulement pour protéger les derniers services. Le Conseil Municipal continuera de soutenir les demandes auprès des Services de l'État et des élus.

### **Travaux dans le périmètre de l'abbaye :**

Le Maire lit le mail de M. PIOLINE concernant les aides possibles pour la rénovation de leur maison rue du centre (ancienne boulangerie) suite à une Déclaration Préalable (DP) de Travaux. Les travaux et les obligations liées au périmètre de l'abbaye (cf remarques de l'Architecte des Bâtiments de France : ardoises naturelles en schistes et non en fibro-ciment) entraînent un surcoût de travaux. M. PIOLINE demande si des subventions peuvent être accordées par la commune.

Après discussion / débat adopté à l'unanimité, la commune ne peut pas intervenir pour ces travaux car sinon il y aurait beaucoup d'autres demandes dans ce périmètre de l'abbaye.

Le Conseil Municipal renvoie vers le Fondation du Patrimoine et ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) qui organise des permanences à Domfront et à Tinchebray.

<b>N° délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2024-00044	COMMUNE - Devis goudronnage rte de Grille-Souris face à la Biscuiterie
2024-00045	COMMUNE - Devis curage fossés
2024-00046	COMMUNE - Echange chemin le Fay
2024-00047	COMMUNE - Loyer salon de coiffure
2024-00048	Lotissement St Nicolas - DM (Décision Modificative)
2024-00049	COMMUNE - DM (Décision Modificative)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pascale DESELLIER



Christian DE ROUET

